

DECISION DU PRESIDENT N° 2026-08

Objet : Métropole Rénov' — Attribution d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé afin d'accompagner les copropriétés et les propriétaires de maisons dans le montage d'un projet de rénovation d'ampleur

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5219-1 et L.2224-34,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 09 juillet 2020,

Vu la loi n° 2020-321 du 12 avril 2000 modifiée relative à la définition et au régime des subventions versées par des personnes publiques, notamment les article 9-1 et 10,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2024/12/16/41-1 approuvant la convention de coopération et de coordination pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat à l'échelle métropolitaine pour la période 2025-2029,

Vu la délibération CM2025/04/07/15-1 soutenant la convention de pacte métropolitain - France Rénov' (PIG) pour la période 2025-2029,

Vu la délibération CM2025/10/15/05 approuvant le dispositif d'aides de la Métropole à la rénovation énergétique de l'habitat privé « Métropole Rénov' », transmise en préfecture et publiée le 22 octobre 2025,

Vu le règlement des aides de la métropole du Grand Paris relatif au dispositif d'aides « Métropole Rénov' », en vigueur, adopté lors du Conseil métropolitain du 15 octobre 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant que 42 dossiers, déposés entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2025, ont fait l'objet d'un accusé de réception « dossier recevable et complet » de la part des services de la métropole du Grand Paris,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les aides suivantes d'un montant total de 325 455 euros aux bénéficiaires listés ci-après :

• **Aide maîtrise d'œuvre (MOE) « conception » socle en copropriété**

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
CHARENTON LE PONT	94220		9 750,00 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130		2 900,00 €
LEVALLOIS PERRET	92300		7 900,00 €
MAISONS ALFORT	94700		10 000,00 €
MAISONS ALFORT	94700		10 000,00 €
MAISONS ALFORT	94700		5 000,00 €
MONTREUIL	93100		10 000,00 €
MONTREUIL	93100		10 000,00 €
NOGENT SUR MARNE	94130		3 500,00 €
PANTIN	93500		10 000,00 €
PANTIN	93500		6 000,00 €
PANTIN	93500		8 205,00 €
PARIS	75011		10 000,00 €
PARIS	75017		10 000,00 €
PARIS	75003		6 480,00 €
PARIS	75013		7 800,00 €
PARIS	75017		10 000,00 €
PARIS	75020		10 000,00 €
PARIS	75018		10 000,00 €
PARIS	75014		10 000,00 €
PARIS	75011		10 000,00 €
PARIS	75020		10 000,00 €
PARIS	75020		9 110,00 €
PARIS	75013		10 000,00 €
PARIS	75013		10 000,00 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
PARIS	75007	[REDACTED]	10 000,00 €
PARIS	75018	[REDACTED]	10 000,00 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94100	[REDACTED]	10 000,00 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94100	[REDACTED]	10 000,00 €
SURESNES	92150	[REDACTED]	10 000,00 €
VANVES	92170	[REDACTED]	10 000,00 €
VITRY SUR SEINE	94400	[REDACTED]	10 000,00 €
Total :			286 645,00€

- Aide maîtrise d'œuvre (MOE) « conception » socle majorée en copropriété (aide MOE socle + bonus « étude complémentaire)**

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
PARIS	75011	[REDACTED]	14 560,00 €
PARIS	75018	[REDACTED]	12 250,00 €
Total :			26 810,00 €

- Aide maîtrise d'œuvre (MOE) « conception-réalisation » en habitat individuel**

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
CHAVILLE	92370	[REDACTED]	3 000,00 €
MEUDON	92190	[REDACTED]	3 000,00 €
Total :			6 000,00 €

• Aide diagnostic architectural et énergétique (DAE) en habitat individuel

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
LE PERREUX SUR MARNE	94170	[REDACTED]	1 000,00 €
MEUDON	92190	[REDACTED]	1 000,00 €
SEVRES	92310	[REDACTED]	1 000,00 €
SEVRES	92310	[REDACTED]	1 000,00 €
SURESNES	92150	[REDACTED]	1 000,00 €
VAUCRESSON	92420	[REDACTED]	1 000,00 €
Total :			6 000,00 €

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2026, chapitre 65.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France ;
- Monsieur le Comptable public.

Une notification en est par ailleurs faite aux bénéficiaires.

Fait à Paris, le

15 JAN. 2026

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris



Le directeur général des services
Philippe CASTANET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les bénéficiaires, et de sa publication pour les tiers.